

PAEDO-AUDIOLOGIE: TESTS DE DISCRIMINATION AUDITIVE

P. Trenque

Quand nous avons en face de nous un enfant sourd à examiner, c'est par l'appréciation de sa discrimination auditive qu'il nous a toujours paru pratique de commencer. Ce que nous désirons d'abord en effet, c'est apprendre ce à quoi est arrivé l'enfant dans sa connaissance, grâce à l'audition.

Avant de nous demander s'il existe une perturbation, soit de sa sensation auditive élémentaire, soit de sa prise de conscience auditive ou s'il existe un défaut de son aptitude cérébrale à utiliser la sensation auditive, tous problèmes que nous chercherons à résoudre par la suite, nous essaierons de savoir à quel stade en est arrivé l'enfant dans sa possibilité d'identifier, puis de reconnaître par la suite, grâce à un apprentissage, tel ou tel son.

Ce n'est que vers l'âge de 5—6 mois que se manifeste chez l'enfant un début de discrimination auditive, lorsqu'il commence à tourner sa tête vers la source d'un son qu'il peut localiser. Peu à peu, par conditionnement, des images sonores sont créées et lorsque leur nombre sera suffisant, une pensée véritable par image sonore, commune d'ailleurs à l'enfant et à certains animaux, pourra être établie. Puis un jour, l'enfant unissant par une association nouvelle, une idée abstraite à un mot et trouvant cela désormais bien plus pratique, utilisera une pensée verbale et c'est ainsi que lorsque se présenteront à lui toutes sortes d'images sonores verbales, il apprendra peu à peu à les discriminer et ce sera l'accès au langage; si par ailleurs, évidemment, d'autres fonctions existent normalement.

L'étude de la discrimination auditive chez l'enfant nous permettra donc de le situer dans son évolution pour atteindre le langage.

Dans la pratique de nos examens nous commençons toujours par examiner le Q.I. ou tout au moins nous essayons d'obtenir une appréciation du niveau d'âge mental par quelques tests classiques. Nous tenons toujours compte de l'interférence possible de facteurs psychologiques, affectifs surtout et nous notons les variations obtenues dans les réponses, grâce à notre action sur des facteurs physiques: intensité, fréquences et temps.

Pour l'étude proprement-dit de la discrimination auditive, nous utilisons pratiquement six tests, chacun d'eux présentant par rapport au précédent, une difficulté croissante. Voici ces tests:

— Tentatives de désoccupation à la table de jeu: l'enfant joue devant la table à sable et plusieurs stimuli sonores sont envoyés successivement, à son insu:

- tambour,
- trompette,

- froissement de papier de bonbon,
- 500 V.D.,
- porte qui se ferme,
- 1.000 V.D.,
- appel de l'enfant par son prénom (si possible par la mère),
- cymbales,
- cuillère dans un bol.

Ne jamais effrayer l'enfant: toujours aller d'une intensité faible vers une intensité plus forte.

Noter la manière dont l'enfant s'arrache au jeu.

— Réponses écholaliques: faire répéter à l'enfant, sans lecture labiale des syllabes simples comme:

- baba,
- pipi,
- lolo,.....

— Rire communicatif: une salve de deux à trois minutes environ, de rire communicatif d'adulte, enregistrée sur bande magnétique, doit occasionner chez l'enfant entendant, occupé par ailleurs à jouer:

- soit un simple retournement,
- soit un regard expectatif vers la physionomie du testeur dont le sourire peut alors déclencher le sourire ou le rire de l'enfant,
- soit un sourire,
- soit un rire.

— Successions sonores significatives: trois sons divers et différents, choisis dans des zones de fréquences voisines ou au contraire éloignées les unes des autres, sont enseignés comme ayant chacun une signification pour déclencher une action chez l'enfant:

- pour l'audition d'un tambour, l'enfant doit pousser un jeton,
- pour l'audition d'un sifflet, l'enfant doit prendre un bâton,
- pour l'audition d'une trompette, l'enfant doit déplacer un dé.

Ces trois sons sont envoyés successivement et lentement et plusieurs fois de suite renvoyés dans le même ordre: malgré un changement dans l'ordre de succession, l'enfant doit toujours effectuer l'acte attaché à chaque son.

Nous recommençons ce test deux autres fois, en attachant chaque fois une signification différente à l'audition de jouets sonores différents.

— Exécution d'ordres simples et concrets auparavant expliqués par geste: (mets ton) manteau, ou chapeau, (apportes la) pantoufle. Les mots entre parenthèses ne sont pas prononcés.

— Exécution d'ordres évoquant des idées abstraites auparavant expliqués par geste: (donne les billes) rouges (parmi celles d'autres couleurs); les mots entre parenthèses ne sont pas prononcés.

Ainsi, par ce tests d'étude de la discrimination auditive, nous pensons qu'une première connaissance de l'état auditif de l'enfant se trouve réalisée dans d'heureuses conditions et souvent même un ligne de conduite pourra être tracée qui nous guidera pour les examens qui suivront.

PAEDO-AUDIOLOGY: TESTS OF AUDITORY DISCRIMINATION

First of all we try to find out how far the child has got in identifying and, by way of an apprenticeship, in recognizing a certain sound.

By the age of 6 months a beginning of auditory discrimination manifests itself gradually, by conditioning, sound-images are created which at one time or other will be linked to a word, which, being easier, will be used by the child thereafter.

We begin by examining the IQ, or at least by estimating the mental stage by different classical tests. Then for the study of the auditory discrimination we use six tests, each presenting a mounting difficulty:

1. **Distraction:** This is done at the play-table by different sounds. Never scare the child! At the beginning, the testing sound should be of low intensity.

2. **Echolalic responses:** have the child (being unable to lip-read) repeat simple words like "baba" etc.

3. **Communicative laughter:** tape-recorded communicative laughter will elicit in the hearing child, otherwise occupied by playing, a reaction of some sort.

4. **Significant sound-successions:** Three different sounds are taught each of which has a significance in calling forth a certain action in the child.

After having administered these sounds in the same sequence the child should be able to perform the actions belonging to the sounds in a different sequence.

5. **Execution of simple, practical orders:** having been explained beforehand by a gesture; i.e.: (bring the) slipper.

6. **Execution of orders** involving abstract ideas having been explained beforehand by a gesture (give the red marble) (from among one's otherwise colored).

Dr P. Trenque,
4 Rue Montvert,
Lyon, France.